

Rapport du Groupe *ad hoc* chargé du Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les bovins

Original : anglais (EN)

Avril 2023 – septembre 2024
Paris



Organisation mondiale
de la santé animale

Service de la résistance aux
antimicrobiens et des produits vétérinaires
amrvp.dept@woah.org

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

1. Introduction

La Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (ci-après, « Liste de l'OMSA ») a été adoptée en mai 2007 par le Comité international de l'OMSA lors de sa 75^e Session générale (Résolution n° XXVIII). Par la suite, des versions actualisées de cette Liste ont été adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués, respectivement en mai 2013, mai 2015, mai 2018 et mai 2024. Suite aux recommandations formulées par les participants à la Deuxième Conférence mondiale de l'OMSA sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, tenue à Marrakech (Maroc) en 2018, et aux travaux précédents du Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens, il a été décidé de subdiviser la Liste de l'OMSA par espèces animales. Cette tâche a été confiée au Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens (ci-après en abrégé, « Groupe de travail ») créé par décision de la Directrice générale de l'OMSA en 2019. Des groupes et sous-groupes *ad hoc*, composés de membres du Groupe de travail et/ou d'experts externes ont rédigé les Référentiels techniques énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (ci-après en abrégé, « Référentiels techniques »), respectivement pour les volailles (octobre 2020), les animaux aquatiques et les suidés (octobre 2022).

Les vétérinaires travaillant dans le domaine de la gestion de la santé des bovins ont la double responsabilité de garantir le bien-être et la santé des bovins (bœufs et buffles d'eau) et de protéger la santé humaine en minimisant les risques de pénétration de bactéries résistantes dans la chaîne alimentaire par le biais des produits alimentaires d'origine animale ou de l'environnement.

Le Référentiel technique a pour objet de faciliter l'utilisation responsable et prudente des antimicrobiens chez les bovins ; il n'a pas vocation à servir de directive pour les traitements. Il est espéré que les Membres de l'OMSA utiliseront l'information du Référentiel technique pour actualiser leurs documents d'orientation existants en vue d'une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens chez les bovins. Ce document pourra contribuer à l'élaboration, à l'échelle nationale et/ou régionale, de directives thérapeutiques, de conseils de prévention et de bonnes pratiques en matière de gestion de la santé animale, de gestion des risques et de priorisation des risques, afin de minimiser et de maîtriser la résistance aux agents antimicrobiens.

La rédaction de ce Référentiel technique a été effectuée par un groupe *ad hoc* ([annexe 1](#)) ; elle a débuté en avril 2023 et s'est achevée fin septembre 2024. Le groupe *ad hoc* a tenu une première réunion les 27 et 28 avril 2023 au siège de l'OMSA, suivie de trois réunions virtuelles par vidéo-conférence. Des mises au point sur l'avancement des travaux ont été régulièrement transmises au Groupe de travail lors de ses réunions semestrielles. L'avis du Groupe de travail a été sollicité en juin 2024 ; de même, des échanges ont eu lieu avec des experts externes spécialisés dans la gestion de la santé des bovins, ainsi qu'avec les Centres collaborateurs concernés et des organisations de parties prenantes, entre la mi-juillet et le mois de septembre 2024 ([annexe 2](#)). Le Référentiel technique a été présenté au Groupe de travail au début du mois d'octobre 2024 en vue d'être approuvé.

2. Argumentation

Le groupe *ad hoc* a décidé d'ajouter dans la partie explicative du référentiel un paragraphe sur les utilisations d'antimicrobiens pour des indications non mentionnées dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP), afin de traiter certaines infections bactériennes spécifiques des bovins

Le groupe *ad hoc* a constaté que les agents antimicrobiens suivants sont **toujours « autorisés » chez les bovins** dans au moins un pays, comme indiqué dans le Référentiel technique ; par conséquent, **la mention du code correspondant aux bovins (BOV) doit être conservée pour chacun d'eux sur la Liste de l'OMSA :**

Aminocyclitols

- Spectinomycine

Aminoglycosides

- Dihydrostreptomycine
- Streptomycine

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

- Apramycine
- Gentamicine
- Kanamycine
- Néomycine
- Paromomycine

Amphénicols

- Florfénicol (uniquement vétérinaire)
- Thiamphénicol

Ansamycines - Rifamycines

- Rifaximine (usage topique uniquement)

Céphalosporines de 1^e génération

- Céfacétrile (usage topique uniquement)
- Céfalexine (usage topique uniquement)
- Céfalonium (uniquement vétérinaire ; usage topique uniquement)
- Céfapirine (usage topique uniquement)
- Céfazoline (usage topique uniquement)

Céphalosporines de 2^e génération

- Céfuroxime

Céphalosporines de 3^e génération

- Céfopérazone (usage topique uniquement)
- Ceftiofur (uniquement vétérinaire)
- Ceftriaxone

Céphalosporines de 4^e génération

- Cefquinome (uniquement vétérinaire)

Ionophores

- Lasalocid (uniquement vétérinaire)
- Monensin (uniquement vétérinaire)

Lincosamides

- Lincomycine
- Pirlimycine (uniquement vétérinaire)

Macrolides à 14 chaînons

- Érythromycine

Macrolides à 15 chaînons

- Gamithromycine (uniquement vétérinaire)
- Tulathromycine (uniquement vétérinaire)

Macrolides à 16 chaînons

- Spiramycine
- Tildipirosine (uniquement vétérinaire)
- Tilmicosine (uniquement vétérinaire)
- Tylosine (uniquement vétérinaire)

Pénicillines naturelles (y compris les esters et les sels)

- Benzylpénicilline
- Procaïne benzylpénicilline / Benzathine benzylpénicilline
- Pénéthamate hydriodide (vétérinaire uniquement)

Aminopénicillines

- Amoxicilline
- Ampicilline
- Hétacilline

Aminopénicilline + inhibiteur des bêta-lactamases

- Amoxicilline + acide clavulanique
- Ampicilline + sulbactam

Pénicillines antistaphylococciques

- Cloxacilline (usage topique uniquement)
- Oxacilline

Polypeptides

- Bacitracine

Polymyxines

- Colistine

Quinolones de 1^e génération

- Fluméquine
- Acide oxolinique

Quinolones de 2^e génération (Fluoroquinolones)

- Ciprofloxacin
- Danofloxacin
- Enrofloxacin (uniquement vétérinaire)
- Marbofloxacin (uniquement vétérinaire)
- Norfloxacin

Sulfonamides

- Sulfacétamide
- Sulfachlorpyridazine
- Sulfadiazine
- Sulfaméthoxazole
- Sulfadiméthoxine
- Sulfadimidine
- Sulfadoxine
- Sulfaguanidine
- Sulfamérazine
- Sulfanilamide
- Sulfapyridine
- Sulfaquinoxaline
- Sulfaméthoxy-pyridazine (précédemment incluse dans la classe « Sulfonamides + diaminopyrimidines ») La Liste de l'OMSA sera modifiée une fois finalisés les Référentiels techniques pour les principales espèces animales.

Sulfonamides + diaminopyrimidines

- Triméthoprim + sulfonamide

Diaminopyrimidines

- Triméthoprim

Streptogramines

- Virginiamycine (uniquement vétérinaire)

Tétracyclines

- Chlortétracycline
- Doxycycline
- Oxytétracycline
- Tétracycline

Le groupe *ad hoc* a estimé que les molécules suivantes doivent être mentionnées comme étant « **autorisées** » dans le contexte de ce Référentiel technique, et recommandé d'**ajouter le code correspondant aux bovins (BOV) pour chacune d'elles dans la Liste de l'OMSA** :

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

-Amikacine

Céphalosporines de 1^e génération

- Céfalotine (usage topique uniquement)

Thiopeptides

- Nosiheptide

Le groupe *ad hoc* a estimé que les molécules suivantes **ne doivent pas être incluses** dans le Référentiel technique pour les bovins (**aucun changement n'est à apporter à la Liste de l'OMSA**) :

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

- Tobramycine

Ansamycines - Rifamycines

- Rifampicine

Substances arsenicales

- Nitarsone (uniquement vétérinaire)

- Roxarsone (uniquement vétérinaire)

Ionophores

- Maduramicine (uniquement vétérinaire)

- Semduramicine (uniquement vétérinaire)

Macrolides à 16 chaînons

- Carbomycine

- Josamycine

- Kitasamycine (uniquement vétérinaire)

- Mirosamycine

- Terdécamycine

- Tylvalosine (uniquement vétérinaire)

Macrolides à 17 chaînons

- Sédécamycine

Orthosomycine

- Avilamycine (uniquement vétérinaire)

Carboxypénicillines

- Ticarcilline

- Tobicilline

Phénoxy-pénicillines

- Phénéticilline

- Phénoxy-méthyl-pénicilline

Pleuromutilines

- Tiamuline (uniquement vétérinaire)

- Valnémuline (uniquement vétérinaire)

Polypeptides

- Enramycine
- Gramicidine

Quinolones de 1^e génération

- Miloxacine

Quinolones de 2^e génération

- Ofloxacine
- Sarafloxacine

Quinoxalines

- Carbadox (uniquement vétérinaire)
- Olaquinox (uniquement vétérinaire)

Sulfonamides

- Phthalylsulfathiazole
- Sulfaméthoxydiazine
- Sulfamonométhoxine

Sulfonamides + diaminopyridines

- Ormétrime + Sulfonamide

Diaminopyridines

- Orméprim

Hydroxyquinolines halogénés

- Halquinol

Le Groupe *ad hoc* a estimé que les molécules suivantes **ne doivent pas être mentionnées** dans le Référentiel technique et **préconisé la suppression pour chacune d'elles du code correspondant aux bovins (BOV) dans la Liste de l'OMSA** :

Aminocoumarines

- Novobiocine

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

- Astromycine
- Framycétine

Bicyclomycine

- Bicozamycine

Fusidane

- Acide fusidique

Ionophores

- Narasin (uniquement vétérinaire)
- Salinomycine (uniquement vétérinaire)

Macrolides à 14 chaînons

- Oléandomycine

Pénicillines naturelles

- Bénéthamine pénicilline

Amidinopénicillines

- Mécillinam

Urédopénicillines

- Aspoxicilline

Pénicillines antistaphylococciques

- Dicloxacilline
- Nafcilline

Dérivés d'acide phosphonique

- Fosfomycine

Polypeptides (Polymyxines)

- Polymyxine B

Quinolones de 1^e génération

- Acide nalidixique

Quinolones de 2^e génération (Fluoroquinolones)

- Difloxacin
- Orbifloxacin (uniquement vétérinaire)

Sulfonamides

- Sulfafurazole

Diaminopyrimidines

- Baquiloprim

Le groupe *ad hoc* a décidé d'**ajouter une nouvelle molécule** au Référentiel technique et d'**inscrire le code correspondant aux bovins (BOV) pour cette molécule dans la liste de l'OMSA** :

Quinolones de 2^e génération (Fluoroquinolones)

- Pradofloxacin

Le groupe *ad hoc* a décidé d'**actualiser la nomenclature** des agents antimicrobiens mentionnés dans le Référentiel technique en se basant sur les **dénominations communes internationales (DCI)** conformément aux normes internationales. Les anciens noms des agents antimicrobiens restent mentionnés dans la liste, en tant que synonymes. Les noms des agents antimicrobiens figurant sur la Liste de l'OMSA seront également actualisés et celle-ci sera mise à jour dès que les référentiels techniques pour chacune des principales espèces auront été finalisés.

Aminoglycosides + 2 Déoxystreptamine

- Astromycine (désignée précédemment sous le nom de fortimycine)

Céphalosporines de 1^e génération

- Céfapirine (Céfapyrine)

Macrolides à 16 chaîons

- Miroamicine (Miroamycine)

Pénicillines naturelles (y compris les esters et les sels)

- Procaïne benzylpénicilline (Benzylpénicilline procaïne)
- Benzathine benzylpénicilline (Benzathine pénicilline)

Polymyxines

- Polymyxine B (Polymixine B)
- Colistine (Polymixine E)

Quinolones de 1^e génération

- Fluméquine (Fluméquin)

Sulfonamides (remarque : la dénomination des deux sulfonamides ci-dessous était précédemment incorrecte ; elle est désormais corrigée conformément aux DCI existantes. Ces corrections seront également reportées sur la Liste de l'OMSA) :

- Sulfaméthoxazole (Sulfadiméthoxazole)
- Sulfaméthoxydiazine (Sulfaméthoxine)

L'ancienne classe d'antimicrobiens **Thiostrepton** est désormais requalifiée en **Thiopeptides**, classification qui correspond plus exactement au nosiheptide d'après les informations scientifiques actuelles.

Annexe 1. Liste des participants

**RÉUNIONS DU SOUS-GROUPE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RESISTANCE AUX AGENTS
ANTIMICROBIENS CHARGE DU REFERENTIEL TECHNIQUE ENUMERANT LES AGENTS ANTIMICROBIENS
IMPORTANTES EN MEDECINE VETERINAIRE POUR LES BOVINS**

avril 2023 – septembre 2024

MEMBRES DU SOUS-GROUPE

Dr Damien Bouchard
FRANCE

Prof. Moritz van Vuuren
(Président)
AFRIQUE DU SUD

Dre Grace Murilla
KENYA

Dre Claire Burbick
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Yang Wang
CHINE (RÉP. POP. DE)

Dr Guilherme de Souza
BRÉSIL

Annexe 2. Liste de l'OMSA d'experts externes spécialisés dans la santé des bovins

RÉUNIONS DU SOUS-GROUPE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS CHARGÉ DU RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE ÉNUMÉRANT LES AGENTS ANTIMICROBIENS IMPORTANTES EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE POUR LES BOVINS

avril 2023 – septembre 2024

Dre Jing Ling
CHINE (RÉP. POP. DE)

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ANIMALE

Brooke
Royaume-Uni
<https://www.thebrooke.org/>

HealthforAnimals
Belgique
<https://www.healthforanimals.org/>

Fédération internationale du lait (FIL-IDF)
Belgique
<https://fil-idf.org/>

Association mondiale vétérinaire (WVA)
Belgique
<https://worldvet.org/>

LISTE DES CENTRES COLLABORATEURS

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
Fougères, FRANCE

Institut national japonais de santé animale (NIAH)
JAPON

Laboratoire national d'analyses vétérinaires du Japon (NVAL)
JAPON

École inter-États des sciences et médecine vétérinaires (EISMV)
SÉNÉGAL

Centre national de veille zoonositaire (CNVZ)
TUNISIE

Administration américaine chargée des aliments et des médicaments (FDA)
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE